



## VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées

### DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS public est donné** que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 21 janvier 2019 à 19h** dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

#### **NATURE ET EFFET DES DEMANDES**

**1601, rue des Outardes :**

Permettre qu'un garage détaché soit situé à 1,53 mètre du bâtiment principal afin d'en régulariser son implantation.

**14, rue du Forgeron**

Permettre que le bâtiment principal soit situé à 1,89 mètre de la rive d'un milieu humide alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige 3 mètres et ainsi régulariser son implantation.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

**Fait à Sainte-Adèle, le 19 décembre 2018**

Le greffier adjoint,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA